



## Section Foot Féminin

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°33

---

Réunion restreinte du : mardi 02 avril 2019

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

### CHAMPIONNAT

#### Informations dernières journées de championnat Régional 1 – 2 – 3

La Section informe les clubs que, conformément à l'article 10.3 du RSG de la LPIFF, toutes les rencontres des équipes d'un même groupe doivent se dérouler le même jour et à l'horaire officiel lors de la dernière journée.

Le coup d'envoi des matchs en Seniors Féminines n'ayant pas d'horaire officiel (plage horaire), la Section fixe toutes les rencontres à 17h30.

Des dérogations horaires pourront être accordées à la demande des clubs uniquement pour les matchs ne présentant aucun enjeu (accessions ou relégations) ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par une accession soit par une relégation.

\*\*\*\*\*

#### Régional 1

##### Arbitrage - rappel :

La Section rappelle que conformément à la décision du Comité de Direction du 20/03/2017, 3 arbitres officiels seront désignés pour les 3 dernières journées du championnat régional Seniors Féminin R1.

La prise en charge est la suivante :

Arbitre Central : à la charge du club recevant.

Arbitre Assistant 1 : à la charge des 2 clubs.

Arbitre Assistant 2 : à la charge de la LPIFF.

##### 20487624 DRANCY JA 1 / PARIS CA 1 du 27/04/2019

Reprise de dossier :

La Section prend connaissance de la correspondance du club de LA COURNEUVE AS accompagnée de photos et refixe ce match sur le stade Nelson Mandela de LA COURNEUVE – coup d'envoi 17h30.

**20487590 RUEIL MALMAISON FC 1 / PUC 1 du 30/03/2019**

La Section prend note des explications du club de RUEIL MALMAISON FC sur la non utilisation de la FMI ce jour-là et passe à l'ordre du jour.

**Régional 2****BRUYERES FOOT AS - 581151**

La Section,

Considérant que lors de sa réunion du 28/01/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 14/02/2019 (relevé comptable arrêté au 31/12/2018),

Considérant que le club BRUYERES FOOT AS est devenu à nouveau en infraction suite à un problème avec le règlement,

Considérant qu'entre le 14/02/2019 et le 02/04/2019, l'équipe de BRUYERES FOOT AS a disputé 3 rencontres de championnat le 16/02/2019, 16/03/2019 et 23/03/2019,

Par ces motifs,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 28/01/2019 et retire 3 points fermes au classement 2018/2019 à l'équipe de BRUYERES FOOT AS.

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

**CHAMPIONNAT – Jeunes U19F – U16F****U19F****Poule A****21295282 GOBELINS FC 1 / SAINT DENIS RC 1 du 16/03/2019**

La Section,

Pris connaissance de la feuille de match et des explications mentionnées dessus,

Considérant que cette rencontre n'a pas pu se dérouler en raison d'un problème d'occupation des terrains,

Par ces motifs,

reporte le match au samedi 20/04/2019 (possibilité de jouer le 06/04/2019 ou à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

**21295332 MEAUX CS AC. 1 / COLOMBES LSO 1 du 23/03/2019**

Forfait non avisé de COLOMBES LSO 1 (1<sup>er</sup> forfait).

MEAUX CS AC. 1 (3pts – 5 buts).

COLOMBES LSO 1 (-1pt – 0 but).

**21295290 SAINT DENIS RC 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 30/03/2019**

La Section prend connaissance du courriel de VAL D'EUROPE FC indiquant un problème de bus ce jour-là.

La Section demande au club de VAL D'EUROPE FC 1 de lui transmettre les justificatifs comme indiqué dans le courriel du club.

Dès réception, la Section statuera.

**Poule C****21295337 LONGJUMEAU FC 1 / ROISSY EN BRIE US 1 du 06/04/2019**

Demande de ROISSY EN BRIE US 1 pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00.

Accord de la Section sous réserve de l'accord de LONGJUMEAU FC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 05/04/2019 – 12h00.

**21295322 JOUY LE MOUTIER FC 1 / AC BOULOGNE BILLANCOURT 1 du 16/02/2019**

Ce match est fixé le samedi 20/04/2019 (possibilité de jouer à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

**U16F****Informations :**

La Section informe les clubs concernés par la Ladies Cup que cette compétition est prioritaire sur le championnat par conséquent dans le cas où un match de championnat serait programmé le même jour, il sera reporté uniquement sur demande du club concerné.

La Section invite les clubs à formuler leurs éventuels demandes afin d'anticiper les reports.

**Poule B****21294973 MONTREUIL RSC 1 / PARIS FC 4 du 06/04/2019**

Ce match est reporté au samedi 04/05/2019 en raison d'un tour de qualification Ladies Cup dans le District de Seine Saint Denis.

**Poule C****21294974 FRANCONVILLE FC 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 06/04/2019**

La Section prend connaissance du courriel de FRANCONVILLE FC concernant le terrain de neutre pour cette rencontre.

Ce match se déroulera à 15h30 au CDFAS – stade François Lefèvre – 64, rue des bouquinvilles – 95600 EAUBONNE

**Accord de la Section.**

**21295016 BOBIGNY EFC 1 / COSMO TAVERNY 1 du 06/04/2019**

Ce match est reporté au samedi 20/04/2019 en raison d'un tour de qualification Ladies Cup dans le District de Seine Saint Denis (possibilité de jouer à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

**21295020 RED STAR FC 1 / SARCELLES AAS 1 du 06/04/2019**

Ce match est reporté au samedi 04/05/2019 en raison d'un tour de qualification Ladies Cup dans le District de Seine Saint Denis.

**21295015 BOBIGNY EFC 1 / POISSY AS 1 du 23/03/2019**

Réception de la feuille de match sans résultat inscrit.

La Section demande aux 2 clubs un rapport indiquant le résultat de ce match et dans le cas où il ne s'est pas déroulé, d'en préciser les raisons.

**Poule D****21295065 TORCY PVM US 1 / GENTILLY AC 1 du 06/04/2019**

Demande de TORCY PVM US 1 pour décaler le coup d'envoi du match à 18h00 (horaire se situant en dehors de la plage horaire autorisée) sur le stade du Frémoy 2 (synthétique).

Accord de la Section sous réserve de l'accord de GENTILLY AC 1 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 05/04/2019 – 12h00.

**21295063 SUCY FC 1 / BONDY AS 1 du 06/04/2019**

Ce match est reporté au samedi 20/04/2019 en raison d'un tour de qualification Ladies Cup dans le District de Seine Saint Denis (possibilité de jouer à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

**21295058 BONDY AS 1 / STADE DE L'EST PAVILLONNAIS 1 du 23/03/2019**

Ce match est fixé le samedi 20/04/2019 (possibilité de jouer à une autre date avec l'accord des 2 clubs).

**Feuilles de match manquantes**

Les feuilles de match des rencontres ci-dessous doivent nous parvenir dans les meilleurs délais sous peine de match perdu par pénalité au club recevant pour absence de feuille de match après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>ER</sup> rappel :**

U16F – poule D 21295060 GRETZ TOURNAN 1 / FFA 77 1 du 23/03/2019

**2<sup>ème</sup> et dernier rappel :**

U19F – poule A 21295234 PARIS FC 2 / PARIS FC 3 du 16/03/2019

U16F – poule D 21295054 STADE EST PAVILLON 1 / GRETZ TOURNAN 1 du 16/03/2019

**COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF – SENIORS et JEUNES**

➤ **U19F**

**1/2 Finales :**

Les matchs sont à jouer le samedi 04/05/2019 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé (date butoir le mercredi 08/05/2019).

Utilisation de la Feuille de Match papier.

Désignation de 3 arbitres à la charge du club recevant.

**Matches :**

21393520 PARIS FC 1 / NOISY LE GRAND FC 1

21393521 ISSY FOOT FEMININ 1 / FLEURY FC 91 1 ou VGA SAINT MAUR FF 1

➤ **U16F**

**1/2 Finales :**

Les matchs sont à jouer le samedi 04/05/2019 sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé (date butoir le mercredi 08/05/2019).

Utilisation de la Feuille de Match papier.

Désignation de 3 arbitres à la charge du club recevant.

**Matches :**

21393523 RUEIL MALMAISON FC 1 / PARIS ST GERMAIN FC 1

21393524 PARIS FC 3 / VGA SAINT MAUR FF 2